

- ARPEUTEUR GÉNÉRAL, cette charge abolie,—8 V. c. 11.
- ASSEMBLÉES PUBLIQUES,—7 V. c. 7.
- ASSOCIATION COLONIALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD,—4 & 5 V. c. 54,—8 V. c. 87.
- ASYLE DES ORPHELINS PROTESTANTS à Montréal,—7 V. c. 52.
- BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC, association de la—8 V. c. 98.
- BIBLIOTHÈQUE MERCANTILE DE MONTRÉAL, association de la—7 V. c. 47.
- CHEMIN A LISSES de Montréal à la ligne Provinciale, à travers les townships de l'Est,—8 V. c. 25.
- COMMISSIONS continuées au décès du Souverain,—7 V. c. 8.
- COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE,—8 V. c. 84.
- COMPAGNIES DE DÉPOT ET DE PRÊT DU HAUT CANADA,—7 V. c. 63—8 V. c. 96.
- COMPAGNIE DES PÊCHES ET MINES DE GASPÉ,—7 V. c. 45—8 V. c. 97—*et* Acte Impérial 7 & 8 V. c. 90.
- COMPAGNIE DE TRANSPORT A L'INTÉRIEUR DU CANADA,—7 V. c. 59.
- CONGRÉGATION DE NOTRE DAME,—7 V. c. 51.
- DAMES RELIGIEUSES du Sacré Cœur—7 V. c. 54.
- de Notre Dame de Montréal.—8 V. c. 99.
- Ursulines des Trois-Rivières.—8 V. c. 103.
- ÉCOLE DE MÉDECINE à Québec.—8 V. c. 80.
- à Montréal.—8 V. c. 81.
- ÉGLISE, TEMPOREL de l'.—6 V. c. 32.
- SOCIÉTÉ de l', de Québec et Toronto.—7 V. c. 68.
- ÉVÊQUE DE MONTRÉAL (aliénation de certains immeubles tenus par lui.—7 V. c. 48.
- EXPLORATION GÉOLOGIQUE.—8 V. c. 16.
- GOVERNEMENT CIVIL, subsides pour son support.—*Ajoutez* 8 V. c. 69, 70, 71.
- HOPITAL DES ACCOUCHEMENTS, à Montréal.—7 V. c. 53.
- INSTITUT DES ARTISANS, à Montréal.—8 V. c. 93.
- LAUZON, Vente de la Seigneurie de.—7 V. c. 26.
- LOIS, les exemplaires imprimés des lois feront preuve.—7 V. c. 4.
- impression et distribution des.—8 V. c. 68,—*et* *marquez comme non en vigueur* 2 Guil. 4. c. 33.
- MANUFACTURE DE COTON de Chambly.—8 V. c. 92.
- de Sherbrooke.—8 V. c. 91.
- MILICE.—*Ajoutez* 8 V. c. 51—*marquez comme étant en vigueur* (renouvelé) 1 V. c. 22—*et* *comme suspendu* 27 G. 3. c. 2—29 G. 3. c. 4.
- MORGAN et autres, leur naturalisation.—7 V. c. 43.
- NOTAIRES autorisés à être Greffiers de certaines Cours.—8 V. c. 33.
- effets des protêts notariés dans le Haut-Canada.—7 V. c. 4.
- PONT, Gosselin, Rivière Boyer.—*Ajoutez* 7 V. c. 56.
- *Ajoutez* Yule J. Rivière Richelieu.—8 V. c. 90.
- PROPRIÉTÉS possédées par le DÉPARTEMENT DE L'ARTILLERIE.—*Ajoutez* 7 V. c. 11—*et* *marquez comme n'étant pas en vigueur* 2 V. (3) c. 21—3 & 4 V. c. 18.